

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE MECANICIEN AUTOMOBILE

Certification de niveau 3 - Formation en alternance : apprentissage/professionnalisation/VAE - FICHE RNCP : RNCP 40840

MFR LE CHALET - 9 RUE LA FONTAINE 38490 ST-ANDRE-LE-GAZ - 04 74 88 10 33 - mfr.le-chalet.st-andre@mfr.asso.fr

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le mécanicien automobile réalise l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective sur les véhicules thermiques, électriques et hybrides. Il réalise les opérations d'entretien périodique sur le véhicule y compris la climatisation.

Il sera capable de remettre en conformité les systèmes d'injection, de dépollution ou de suralimentation sur un moteur essence, diesel d'un véhicule thermique ou hybride. Il travaille dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de l'environnement.

PRÉREQUIS

- Jeune Titulaire d'un C.A.P Maintenance automobiles option Véhicules Légers.
- Accessibilité selon le parcours de formation aux personnes en reconversion.
- Début du contrat d'apprentissage maximum dans les 3 mois après le début de formation

MODALITÉS

Admission suite à un **entretien individuel** avant l'entrée en formation. Validation de l'inscription 15 jours après l'entretien. Le titre à finalité professionnel sera délivré par l'ANFA, organisme certificateur.

ACCÈS À LA FORMATION

Formation accessible :

- Candidats titulaires d'un CAP dans le domaine de la maintenance automobile (sous réserve qu'il ait satisfait aux tests d'aptitude et de motivation)

Aménagement possible pour les apprentis en situation de handicap (2 personnes référencées H+ au sein de la MFR).

Début Septembre 2026



DURÉE DE LA FORMATION

561 heures dont 13 heures d'épreuves d'évaluation.

Ce qui représente 16 sessions de cours sur 12 mois.

Le reste du temps, le jeune sera en formation en entreprise.

Validation de l'ANFA pour l'ouverture de la session 2026



OBJECTIFS

Le candidat au titre à finalité professionnelle mécanicien automobile aura pour objectifs d'acquérir ces savoirs faire :

- Remise en conformité des systèmes d'injection et de dépollution (essence/diesel)
- Diagnostic et maintenance des systèmes mécaniques
- Entretien périodique
- Remplacement des pièces d'usures et réalisation de contrôles/codages associés

CONTENU DE LA FORMATION

1- Remise en conformité des systèmes d'injection et de dépollution (essence/diesel) 148 heures

- Remettre en conformité les systèmes d'injection essence (directe ou indirecte)
- Remettre en conformité les systèmes d'injection diesel
- Remettre en conformité les systèmes dépollution
- Remettre en conformité les systèmes de suralimentation essence

2 - Diagnostic et maintenance des systèmes mécaniques 216 heures

- du circuit de climatisation (classique ou réversible)
- des transmissions mécaniques
- des trains roulants
- des moteurs thermiques et de leurs circuits périphériques
- des systèmes de freinage
- des systèmes de direction mécanique ou assistée

- Régulation pédagogique 45h
- Préparation entretien narration 14h
- Évaluation 13 h

3 - Les entretiens périodiques 65 heures

- Opérations d'entretien des circuits de lubrification
- Opérations d'entretien de la liaison au sol
- Opérations d'entretien des circuits annexes
- Opérations d'entretien des éléments électriques, sécurité et confort
- Opérations d'entretien sur le système de freinage
- Opérations d'entretien des systèmes de transmission
- Entretien d'un circuit de climatisation
- Contrôle des éléments de charge
- Contrôle de l'état de charge et de la batterie
- Prévenir les risques électriques sur des équipements

4 - Le remplacement des pièces d'usures et réalisation de contrôles/codages associés 60 heures

- Contrôler et régler les trains roulants
- Remplacer et réparer les pneumatiques
- Remplacer les organes de transmission et de liaison au sol
- Contrôler et remplacer les éléments des systèmes de freinage
- Remplacer une batterie de démarrage et de servitude
- Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation

Le reste du temps pour atteindre les 560h étant des heures en salle de classe pour le suivi de l'alternance.

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Au terme de l'année de formation, le jeune obtiendra le Titre à finalité professionnelle Mécanicien Automobile.

Le titre à finalité professionnelle mécanicien automobile vise l'insertion professionnelle directe.

INDICATEURS

- 1er groupe en formation pour Septembre 2026
- 86% de réussite pour la session 2025 tous examens confondus.

TARIFS

- Coût de la formation : prise en charge par l'OPCO dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.
- Possibilité d'internat ou de demi-pension (voir tarifs auprès du CFA).
- Frais d'adhésion à l'association : 100€/an.

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Pour obtenir le titre à finalité professionnelle, le candidat doit se présenter aux épreuves correspondant à chacun des blocs constitutifs du Titre à finalité professionnelle « Mécanicien Automobile ».

Les candidats ayant obtenus au moins 3 blocs de compétences pourront se présenter devant le jury paritaire. C'est ce jury paritaire qui statue, in fine, sur la délivrance ou non-délivrance du Titre à finalité professionnelle et sur les mentions (félicitations du jury ou encouragements).

Les bulletins de notes sont semestriels pour l'apprenti, la famille et l'entreprise.

Si besoins des bilans intermédiaires sont faits avec les moniteurs.

Le CFA demandera au jeune de compléter le carnet d'activités afin de s'assurer que les travaux effectués en entreprise correspondent à la formation.

Le référent de classe se rendra en entreprise **au moins 2 fois sur le cycle** de formation afin de s'assurer de l'évolution de l'apprenti.